



FORMATION TUTEUR FORMATEUR

PAR CÉLINE BAUMANN

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

15 ans d'expérience auprès de publics de bas niveau de qualification. Elle coordonne les activités pédagogiques et la création de supports de formation. Formée aux méthodes d'animation collaboratives et participatives, elle coache les managers de terrains dans le cadre de la formation en situation de travail. Céline BAUMANN est également évaluatrice interne des tuteurs formateurs.

CONTACT

CÉLINE BAUMANN

03 88 19 90 49



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

- Construire un parcours permettant au salarié apprenant d'acquérir des connaissances et compétences grâce à des exercices adaptés et des moments de réflexion-évaluation
- Être en mesure de concevoir, dispenser et évaluer des actions de formation en situation de travail
- S'approprier des méthodes d'animation collaborative et participative

CONTEXTE DE LA FORMATION

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- La méthode d'enseignement est construite à partir d'un apprentissage collaboratif.
- Le groupe co-construit ses connaissances et leurs applications pratiques grâce à une approche ludique et participative.

VOLUME HORAIRE : 21 HEURES

PUBLIC ET PRÉ REQUIS

PUBLIC VISÉ

Manager de terrain ayant une expérience de l'encadrement
Personnes souhaitant former ses collaborateurs en situation de travail

PRÉ REQUIS

Maîtrise de l'écriture et de la lecture

CONTENUE ET THÈMES ABORDÉS

- Méthodologie de la formation en situation de travail
- Appréhender les différentes techniques d'animation
- Comprendre les mécanismes de l'apprentissage
- Concevoir un programme de formation
- Évaluer en situation de travail (utilisation et appropriation de l'outil Mobipass)
- Mettre en pratique la formation et l'évaluation en situation de travail au sein de son organisation

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Acquérir les méthodes pédagogiques nécessaires à l'apprentissage en situation de travail
- Transmettre ses connaissances et en évaluer la maîtrise
- Reconnaître et valider les acquis professionnels en situation expérientielle

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'OBJET ET LE CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

LA DÉFINITION

Les stages interentreprises et les cycles longs du catalogue sont réalisés dans les locaux de la Régie des Ecrivains ou dans des locaux mis à disposition.

LES PRIX

Tous les tarifs s'entendent hors taxes ; le client s'engage à payer les taxes en vigueur au moment de la facturation. Les prix des sessions de stage sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année de réalisation de la session. Pour les cycles longs répartis sur plusieurs années, les prix sont fermes et définitifs lors de l'inscription. Ils couvrent les frais pédagogiques et la documentation remise aux stagiaires. Les frais de restauration restent à la charge exclusive du stagiaire ou de l'entreprise. Tout stage commencé est dû dans sa totalité.

LES FACTURES

Les factures (acquittées ou non) sont émises à l'issue du stage. Pour les cycles, les facturations doivent être acquittées mensuellement.

LE RÈGLEMENT

Pour les entreprises de moins de 10 salariés ou les entreprises souhaitant régler directement, la totalité du montant des frais de formation prévus doit être versée dès l'inscription par chèque ou virement bancaire (voir les modalités avec le conseiller formation), comptant et sans escompte.

Pour les entreprises de plus de 10 salariés souhaitant que le règlement soit émis par l'OPCA dont elles dépendent, il appartient à l'entreprise de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la prise en compte de cette demande ;
- l'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'elle aura désigné.

Dans le cas d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), le coût de la certification sera payé directement par l'entreprise lors de l'inscription.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé à l'entreprise cliente.

LES CONVENTIONS DE STAGE

Le bulletin d'inscription validé par l'entreprise et par la Régie des Ecrivains vaut convention de formation, en application de la circulaire DGEFP n°2011-26 du 15 novembre 2011.

ANNULATION DU FAIT DE LA REGIE DES ECRIVAINS

Dans l'intérêt des participants, la Régie des Ecrivains se réserve le droit de reporter ou d'annuler tout stage qui n'aurait pas un nombre minimum de participants (pédagogiquement insuffisant). Si le stagiaire souhaite reporter son inscription sur une autre session, la Régie des Ecrivains conserve le règlement

Si le stagiaire ne souhaite pas reporter son inscription sur une autre session, la Régie des Ecrivains retourne le montant déjà réglé par le client.



RÉGIE DES ÉCRIVAINS - CENTRE DE FORMATION
1 rue Verlaine-67300-SCHILTIGHEIM
Tél. : 03 88 19 90 49
Courriel : emploi.formation@regiedesecrivains.com
www.regiedesecrivains.com
Déclaration d'existence n° 42 67 04468 67
N° SIRET 388 276 182 00022 NACE 8899 B